



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2014

Le neuf avril deux mil quatorze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT PARDOUX, légalement convoqué le trois avril deux mil quatorze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etalent présents : Benoît PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean-Luc GUINARD, Isabelle TOURTOIS, Sophie AUGER, Alain BARD, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Marylène GIRAUDON, Fabienne HULCELLE, Chrystèle JARNY, Thierry PROUST, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENEAU, Sandra VIDARD.

Etait absent excusé : Anthony PEIGNON

Secrétaire de séance : Marylène GIRAUDON

Nomination des conseillers aux commissions communales

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les différentes commissions et les personnes susceptibles d'y siéger.

Madame VIDARD fait part des remarques qu'elle a eues lors de sa campagne électorale. Les citoyens sont perdus dans la dénomination de la rue, de la cité ou du lotissement des Rambaudières, même chose pour la rue et le village des Chaumes.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le fait que le Maire et le 1er adjoint soient commis sur chaque commission, avec :

- ✓ 18 voix « pour »,
- ✓ 0 voix « contre ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la répartition des conseillers sur ces commissions :

- ✓ 18 voix « pour »,
- ✓ 0 voix « contre ».

Nomination des délégués aux syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les différentes commissions et les personnes susceptibles d'y siéger.

Madame VIDARD nous suggère la création d'un site de compostage près de la déchèterie sur le site de la Croix des Vignes.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la répartition des conseillers sur ces commissions :

- ✓ 18 voix « pour »,
- ✓ 0 voix « contre ».

Autorisation accordée au Maire pour la signature des marchés sans formalité préalable

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer les marchés sans formalité préalable :

- ✓ 16 voix « pour »,
- ✓ 2 voix « contre ».

Madame VIDARD souhaite que le palier des 7 500 € soit abaissé à 3 000 €.

Indemnités des conseillers

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le montant des indemnités :

	Pourcentage	Montant brut en euros	Montant net en euros
Maire	43 %	1 634,63	1 440,84
1er adjoint	15 %	570,20	510,15
2ème adjoint	10 %	380,15	340,08
3ème adjoint			
4ème adjoint			
5ème adjoint			

La dépense annuelle s'élève à 44 797,92 euros.

Madame VIDARD propose à Monsieur le Maire de baisser le montant de son indemnité.

Après débat, le Conseil Municipal se prononce par :

- ✓ 16 voix « pour »,
- ✓ 1 voix « contre »,
- ✓ 1 voix « abstention ».

Droit à la formation des élus

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que tous les élus ont droit à la formation avec un maximum de 18 jours sur le mandat soit 3 jours par an.

Après débat, le Conseil Municipal se prononce par :

- ✓ 18 voix « pour »,
- ✓ 0 voix « contre ».

Informations et questions diverses

✓ L'association AFN sollicite la gratuité de la salle du foyer rural le 19 juillet 2014. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte avec :

- ✓ 18 voix « pour »,
- ✓ 0 voix « contre ».

✓ Le syndicat d'initiative de MAZIERES EN GATINE demande un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au téléthon. Deux personnes se portent volontaire : Marylène GIRAUDON, en titulaire et Benoît PIRON, en suppléant. L'Assemblée est d'accord pour cette désignation.

✓ Madame VIDARD fait part d'un message concernant une personne handicapée qui ne peut accéder au City Stade. Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'aménagement des accès est prévu après la construction de la salle multi-activités.

Il a été également relevé une mauvaise pratique : consommation d'alcool, passage des chevaux (crottin)... Un panneau signalétique va être mis en place.

✓ Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la boutique « O 4 saisons » tenue par Malène PACAULT. La commune doit avoir une copie de son assurance responsabilité civile pour l'autoriser à ouvrir dès le 10 avril 2014.

✓ A la fin de la séance, Amandine PACAULT demande comment sont transmises les informations après les réunions de travail de chaque commission. Monsieur le Maire précise qu'à chaque début de réunion du Conseil Municipal, chaque adjoint fera un point sur sa commission.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 avril 2014 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 40.

Le Maire,
Benoît PIRON

